

Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 17 décembre 2013

Compte rendu affiché le : 24 décembre 2013 Date de la convocation : 11 décembre 2013

Nombre de délégués : 33

Nombre de délégués concernés : 26

En exercice: 33

En exercice: 26

Présents: 17 Votants: 17 Présents: 15

Votants: 15

Présents:

CCPSG: JY Charbonnier, Besset C, Philippon B, Tardy F, Lornage F, Boudier J P

CCFL:, Séon M, Rousset L,

CCHL: Larue M F, Villard P, R Bouchut,

SEM: Guyot P

Autres communes: Piot M, Pallandre A, Laval D, Mme Bussière L, Barcet A

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés: Louat R, A Philippon, Moralès P, Gonon P, Bouchut O, Rousset E, Vincent G

N° 465 Objet : Demande de subvention exceptionnelle en faveur de la réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs sur le bassin versant Coise en maîtrise d'ouvrage publique pour 30 réhabilitations.

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général du Rhône pour 30 réhabilitations incluses dans l'opération globale étude de faisabilité et de travaux de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières du Conseil général du Rhône pour 30 réhabilitations d'installations points noirs situées sur le département du Rhône.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 17 décembre 2013

Le Président

Jean Yves Charbonnier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20131217-465-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013